

Stationnement provisoire

Dans le cadre des travaux liés à l'eau et à l'assainissement, la poursuite de ceux-ci en dehors des blocs bâtis a entraîné la mise en place d'une circulation alternée par feux de signalisation. Aussi, afin de ne pas gêner la visibilité des feux de signalisation, le stationnement des riverains se fera exclusivement côté impair, soit du n° 119 au n° 133. Ce dispositif perdurera jusqu'à la fin des travaux prévue fin janvier 2019. La municipalité informera ses administrés du retour à la normale.